

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 32-413-1931 modifiant le décret du 9 août 1928 relatif à l'assimilation des emplois de greffier aux colonies aux offices métropolitains pour le calcul de la pension de retraite.

n° 32-413-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 avril 1931

Numéro JO
n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro
30 avril 1931

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 24 mars 1931, modifiant le décret du 9 août 1928, relatif à l'assimilation des emplois de greffier aux colonies aux offices métropolitains pour le calcul de la pension de retraite,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée à la Cote française des Somalis Le décret du 24 mars 1931 susvisé modifiant le décret du 9 août 1928 relatif à l'assimilation des emplois de greffier aux colonies, aux greffier métropolitains, pour le calcul de la pension de retraite.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.